



Le jeudi 26 juin 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane DECANter-CAULLET.

Date de la convocation : le 20 juin 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes VIENNE épouse DUTOIT Karine, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (à M. Dominique SERGENT)

Absents excusés : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, M. Alexandre MEZIERE

Absente : Mme Delphine BERNADAT

N° 14-4-10

Foncier

**Modification simplifiée
du Plan Local d'Urbanisme**

Rapport de M. le Maire,

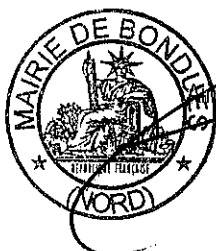
Par lettre en date du 19 mai 2014, Monsieur le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine a indiqué qu'une procédure de modification simplifiée était engagée par l'établissement public communautaire conformément à l'article L.123-13-3 du Code de l'urbanisme.

Cette procédure doit permettre au public de prendre connaissance des ajustements à apporter au PLU, des motifs qui conduisent ces ajustements et des avis émis par les conseils municipaux des communes concernées et par les partenaires publics associés.

La ville de Bondues est concernée par cette démarche à propos d'une erreur matérielle au livre des emplacements réservés : secteur de pourcentage de logements locatifs n° 202.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal à émettre un avis favorable à la correction de l'erreur matérielle constatée dans le livre des emplacements réservés : secteur de pourcentage de logements locatifs n° 202.

Travaux Préparatoires
CA du 10 juin 2014
Commission Générale du 19 juin 2014



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire